Charte du chef de bord bénévole à BCC

Préambule

Tout chef de bord bénévole accueilli et intégré dans l'Association Bouguenais Contre Courants se voit remettre la présente charte. Elle définit le cadre des relations et des règles de conduite qui doivent s'instituer entre les responsables de l'association et les chefs de bord.

I. Rappel des missions et finalités de l'association.

L'association Bouguenais Contre Courants s'est donné comme mission l'accès et la pratique de la navigation de plaisance pour tous et par tous.
Pour développer ses activités, elle s'appuie sur des valeurs d'éducation populaire, de démocratie, d'éducation, de co-construction et de partage de biens communs.
BCC remplit cette mission d'intérêt général de façon transparente à l'égard de ses adhérents, de ses bénéficiaires, de ses financeurs et de ses bénévoles, dans le respect des règles de la loi du 1er juillet 1901.

II. La place des bénévoles dans le Projet Associatif.

La mise en place du projet de BCC repose exclusivement sur l'implication de ses membres bénévoles. L'implication des chefs de bord est donc essentielle à la réalisation des actions.
Le bénévolat n'est possible qu'à condition de veiller au respect de chacun et aux différentes règles décrites ci-dessous

III. Les droits des bénévoles

L'association Bouguenais Contre Courants informe qu'elle s'engage envers ses bénévoles :

1) en matière d'information:

-à les informer sur les finalités de l'Association, le contenu du Projet Associatif, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités,
-à faciliter les rencontres souhaitables avec les dirigeants, les autres bénévoles et les bénéficiaires,

2) en matière d'accueil et d'intégration:

-à les accueillir et à les considérer comme des collaborateurs à part entière et à considérer chaque bénévole comme indispensable,
-à leur confier en fonction de ses besoins propres, des activités en regard avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité,
-à définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole,
-à situer le cadre de la relation entre chaque bénévole et l'Association dans cette charte.

3) en matière de gestion et de développement de compétences:

-à assurer leur intégration : transmission de savoir faire, week-end de partage (skippers), tutorat...
-à organiser des points sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêts et les compétences développées : commission, weekend skippers,...

4) en matière de couverture sociale:
- à leur garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

L'Association conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables.

IV. L'engagement des chefs de bord.

L'activité bénévole de chef de bord est librement choisie. Il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre l'Association BCC et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.
Ainsi, le chef de bord s'engage auprès des autres bénévoles :
- à adhérer à la finalité et à l'éthique de l'Association,
- à se conformer à ses objectifs,
- à porter les valeurs et les projets de BCC auprès des membres de ses équipages, dans une logique de mobilisation des adhérents autour du projet associatif et de renouvellement de ses cadres (administrateurs et chefs de bord),
- à porter l'image de l'association et de la Ville de Bouguenais dignement en toute circonstance et à faire respecter les valeurs de l'association par l'ensemble des adhérents sous sa responsabilité (en particulier dans les ports),
- à formaliser cette adhésion par le paiement de sa cotisation annuelle à l'issue de l'Assemblée Générale,
- à respecter son organisation, son fonctionnement et son règlement intérieur,
- à exercer son activité dans le respect des convictions et opinions de chacun,
- à être à l'écoute des adhérents embarqués et adapter son activité en fonction de ceux-ci,
- à coopérer avec les autres acteurs de l'Association: dirigeants et autres bénévoles,
- à encadrer des navigations à bord des voiliers pour lesquels il est habilité en permettant l'accessibilité de n'importe quel adhérent à son bord,
- à prendre en charge la responsabilité d'un secteur d'entretien des bateaux lors de l'hivernage mais aussi tout au long de l'année,
- à s'investir dans la vie de l'association : soirées Transfert de Savoir Faire, animations vie de la Cité, responsabilité d'armement, Assemblée Générale, comité directeur, bureau, animations festives internes ou toute autre activité collective…
- à participer au week-end skippers, aux commission Voile Océan, Voile Aviron…
- à contribuer au développement de l'association par l'entrée de nouveaux adhérents.

Les chefs de bord peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

Prénom et Nom du Chef de Bord Le président de BCC

Chaque signataire fait précéder sa signature de la mention « lu et approuvé » et inscrit la date